

<b>Communauté de Communes du Trièves</b>	<b>CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 9 avril 2018</b>
	<b>Compte-rendu</b>

En préambule du conseil communautaire, Jérôme Fauconnier demande une minute de silence à la mémoire d'Alain Hermil Boudin, récemment disparu.

Marie-Claire Terrier est désignée secrétaire de séance.

## Approbation du compte rendu du conseil du 5 mars 2018

☞ 1 abstention

### 1- Présentation du bilan de l'étude sur l'opportunité de création d'une Maison de Pays

Monsieur Meyer présente l'étude de faisabilité portant sur la création de Maison de Pays.

Après un travail de plusieurs mois et de nombreuses rencontres avec les producteurs, artisans, et particuliers, le bord de la RD 1075 semble être le lieu le plus approprié pour l'implantation de la Maison de Pays et notamment sur 2 sites pressentis : la Croizette ou l'aire du Trièves.

#### *Arrivée Christian Roux*

Cette Maison de Pays présente plusieurs atouts aussi bien sur le plan économique que touristique. Elle contribuerait, par exemple, à renforcer l'image du Trièves comme territoire agricole d'excellence tout en fournissant des débouchés aux producteurs et artisans locaux, mais également comme lieu d'accueil encore méconnu à découvrir sachant qu'elle est très fréquentée. Un magasin, « Point de Vente Collectif » (PVC) serait au cœur de cette maison de pays, géré par les producteurs eux-mêmes, auquel se rajouteraient une boutique d'artisanat et un bureau d'informations touristiques. Etant entendu que la CCT n'interviendrait pas dans la gestion qui resterait du ressort des producteurs. Le rôle de la CCT est d'accompagner et aider les producteurs, et de réaliser les investissements, estimés entre 500 000 et 700 000€ HT, qu'elle louera ensuite aux producteurs locaux.

18 mois environ sont nécessaires pour organiser ce projet avec une ouverture prévisionnelle de la Maison de Pays mi-2021.

De manière à mieux capter les flux de circulation de la RD 1075, il est possible d'imaginer un lieu convivial, sur lequel une aire destinée aux campings cars pourrait être envisagée, avec des sanitaires, un espace extérieur aménagé avec des jeux d'enfants, un grand parking.....

*(cf powerpoint)*

#### Débat :

Jean-François Helly s'interroge sur les postes à pourvoir en dehors des artisans et producteurs locaux ?

S'agissant d'une structure juridique à part, il n'y aura pas de personnel intercommunal, répond Mr Meyer ; il y aura peut-être quelques personnes au moment du démarrage mais lorsque le projet sera lancé, seuls les artisans et les producteurs y travailleront.

Marie-Claire Terrier rappelle qu'une somme a été allouée à cette Maison de Pays dans le cadre du Contrat Ambition Région mais à la seule condition que les travaux débutent avant la fin du contrat ; si ce n'était pas le cas, la subvention serait perdue.

Pour Gérard Dangles, il y a 2 écueils majeurs :

- La détermination avec certitude des travaux prévus sur la RD1075,
- La création du collectif gestionnaire de cette maison de pays.

Frédérique Puissat indique que les travaux sur la RD 1075 en sont à l'examen des enjeux du foncier et à la phase d'étude « tronçon par tronçon » ; certains secteurs pouvant être compliqués et notamment sur la dangerosité des croisements et traversées de route. Le démarrage des travaux est prévu en 2019. De son point de vue, la principale difficulté va être de fédérer les producteurs.

A propos du chalet « Valentin », très compliqué à vendre, le Département va peut-être préempter.

Gérard Dangles précise qu'une réunion est prévue dans une quinzaine de jours avec le Département pour discuter des travaux.

Pour Mr Meyer, le plus complexe sera de fédérer les acteurs ; cet aspect du projet sera long et difficile et impose une importante communication. Le montage du dossier, et notamment sur son aspect juridique, nécessite un accompagnement. Par rapport aux travaux, tous les carrefours vont être aménagés ; le vrai problème consiste à trouver un lieu où l'accès est possible dans les 2 sens.

Pour Frédéric Aubert, outre l'aspect de l'aménagement de la boutique, il convient de bien anticiper les abords extérieurs et leur aménagement et entretien.

Ameline Diénot questionne sur le sentiment des acteurs potentiels de ce projet. D'autre part, il lui semble opportun de vérifier l'impact que pourrait avoir l'aménagement d'une aire de campings cars sur les campings existants. Elle craint que cela représente une concurrence.

Mr Meyer répond que sur le principe, les producteurs et artisans locaux sont partants car cette perspective leur offre une opportunité de développer leur « commerce ». L'avantage de l'aire du Trièves est d'être très fréquentée mais un peu décentrée par rapport aux flux ; par contre la Croizette est un lieu très intéressant car il se trouve au croisement de la Drôme et de la RD 1075. D'autre part, l'avantage principal de la Croizette reste le Mont Aiguille, attrait touristique indéniable. Il convient de faire des études précises au vu des enjeux économiques importants. En ce qui concerne les campings caristes, ils recherchent des aires de qualité mais ne fonctionnent que sur le passage. Le séjour de campings caristes sur une aire reste un phénomène à la marge.

Michel Picot a plusieurs interrogations : a-t-on déjà fait un choix ? N'existe-t-il qu'un seul modèle de Maison de Pays ? Il lui semble que les producteurs n'ont pas attendu cette structure pour trouver leur propre clientèle et des débouchés. Qui tiendra le point d'accueil touristique au sein de cette structure qui offre une visibilité touristique au territoire ?

D'après son expérience en la matière, Mr Meyer répond que le plus important est de générer de l'activité économique et de faire un « PVC » (point de vente collectif) ; ce sont des structures qui travaillent très bien. Aujourd'hui, les consommateurs donnent la priorité aux circuits courts qui offrent la garantie de la qualité du produit et permettent la rencontre avec le vrai producteur. De la même manière, les artisans sont beaucoup investis dans ce type de projet. Dans le cas où un Office de Tourisme est accolé au magasin des producteurs, un surplus de fréquentation est constaté.

Pour Gérard Dangles, il y a une véritable attente des producteurs qui ne sont pas si structurés que ça et qui confirment à chaque réunion leur satisfaction que la CCT s'engage sur ce projet.

Il y a une notion de saisonnalité selon Christian Roux qui s'interroge sur la difficulté d'un fonctionnement annuel pour les producteurs.

Ce type de structure n'a pas le même fonctionnement qu'un magasin de producteurs implanté en périphérie des villes et ne concerne pas la même clientèle répond Mr Meyer. Pour la Maison de Pays Trièves, on peut parier sur un important flux de passage saisonnier en effet mais pas seulement. Il convient de prendre en compte les mouvements des locaux qui constituent une clientèle potentielle et les habitants ne doivent pas être oubliés.

On peut noter l'importance de la clientèle locale, lors de l'expérience de l'été dernier, qui laisse supposer que la Maison de Pays aura certainement un grand succès.

Jérôme Fauconnier remercie pour ce travail et cette présentation. Il s'agit d'un projet qui en est au début de la réflexion et qui nécessite d'être à nouveau discuté.

## 2- Approbation des comptes de gestion 2017

Le conseil communautaire est invité à déclarer que les comptes de gestion pour les budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Ecoles
- Budget Tourisme
- Budget Chaufferie Bois Mens
- Budget Immobilier la Croizette
- Budget « collecte et traitement des déchets »
- Budget Eau Potable

dressés, pour l'exercice 2017, par Mme la Trésorière de Mens, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Claude Didier demande s'il serait possible d'avoir accès aux comptes de gestion avant la séance ?

Pour Jérôme Fauconnier, c'est difficile en raison des délais auxquels ils nous sont transmis mais pas impossible puisqu'ils sont reçus sous forme dématérialisée donc la comptable pourrait les transmettre.

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 3- Approbation des comptes administratifs 2017 et affectation des résultats

*Le Président quitte la salle.*

### **Budget principal**

#### **Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	- 252 258,04 €
Résultat reporté :	200 179,61 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>- 52 078,43 €</b>
Solde des restes à réaliser 2017 :	+ 127 081 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	+ 75 002,57 €

#### **Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	+ 270 300,18 €
Résultat reporté :	+ 1 029 940,01 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>1 300 240,19 €</b>

Au regard du résultat de l'exercice 2017, la CCT souhaite augmenter exceptionnellement l'enveloppe de subventions allouées aux associations. (+ 8000 €), en affectant une partie du résultat positif de l'année 2017 au prorata du poids des subventions associatives dans le budget de la CCT.

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2017 et les résultats tels que présentés.
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2017 comme suit :
  - - **52 078,43 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Dépenses
  - **1 300 240,19 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

#### **Budget écoles**

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	280 448,43 €
Résultat reporté :	- 46 084,15 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>234 364,28 €</b>
Solde des restes à réaliser 2017 :	- 366 416,95 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	- 132 052,67 €

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	132 052,67 €
Résultat reporté :	0 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>132 052,67 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2017 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2017 comme suit :
  - **132 052,67 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2017)
  - **234 364,28 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Recettes

#### **Budget Tourisme**

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	12 298,01 €
Résultat reporté :	74 753,75 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>87 051,76 €</b>

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	0 €
Résultat reporté :	0 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>0 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2017 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2017 comme suit :
  - **87 051,76 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes

#### **Budget Chaufferie Bois**

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	- 606,66 €
Résultat reporté :	- 14 914,39 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>- 15 521,05 €</b>

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	4 387,46 €
Résultat reporté :	14 924,53 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>19 311,99 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2017 et les résultats tels que présentés.
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2017 comme suit :
  - **15 521,05 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2017)
  - **3 790,94 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002-Recettes
  - **- 15 521,05 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses

#### **Budget Immobilier la Croizette**

**Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	- 87,59 €
Résultat reporté :	18 172,20 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>18 084,61 €</b>

**Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	6 036,07 €
-------------------------------	------------

Résultat reporté :	44 217,14 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>50 253,21 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2017 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2017 comme suit :
  - **18 084,61 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
  - **50 253,21 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

#### **Budget Collecte et traitement des déchets**

##### **Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	- 729 839,02 €
Résultat reporté :	481 912,09 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>- 247 926,93 €</b>
Solde des restes à réaliser 2017 :	291 444,00 €
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de + 43 517,07 €</i>	

##### **Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	163 068,43 €
Résultat reporté :	387 172,00 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>550 240,43 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif et les résultats tels que présentés.
- **DECIDER** d'affecter les **résultats 2017** comme suit :
  - **- 247 926,93 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Dépenses
  - **550 240,43 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

#### **Budget eau potable**

##### **Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	+ 72 238,25 €
Résultat reporté :	- 856,19 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>+ 71 382,06 €</b>

##### **Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2017 :	+ 558,70 €
Résultat reporté :	+ 145 040,70 €
<b>Résultat de clôture 2017 :</b>	<b>+ 145 599,40 €</b>

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2017 et les résultats tels que présentés,
- **DECIDER** d'affecter les résultats 2017 comme suit :
  - **+ 71 382,06 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
  - **+ 145 599,40 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

**Vote : approbation des comptes administratifs 2017 et affectation des résultats**

☞ **Adopté à l'unanimité**

#### **4- Approbation des budgets primitifs 2018**

Les budgets primitifs 2018 qui font l'objet du vote résultent d'un travail entrepris depuis l'automne dernier par les services et les réunions de la commission Finances et font suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 29 janvier dernier.

Quelques ajustements ont eu lieu suite à des éléments arrivés après le DOB.

Pierre Suzzarini rappelle sa demande de renvoi d'ascenseur aux citoyens lors du dernier conseil et il se réjouit de constater que cela a été fait.

Claude Didier souhaite savoir comment la liste de points qui restait à arbitrer lors du DOB a été gérée.

Tous les arbitrages sont inclus dans les chiffres répond Victor Vecchiato. Quant à savoir si la réalisation se fera dans l'année, il n'est pas possible de le dire.

Le Vice-président procède à l'analyse de chaque budget et les propose au vote l'un après l'autre.

Claude Didier souhaite voter à la fin de la présentation de chaque budget car il y a une logique d'ensemble.

Jérôme Fauconnier accède à sa requête.

##### Budget Ecoles :

Michel Picot suppose que le budget 2018 a été raisonné à fonctionnement équivalent malgré l'incertitude portant sur la semaine à 4 jours ou 4 jours et ½.

En effet, l'option « péjorative » a été choisie indique Jérôme Fauconnier ; sachant que la décision définitive de l'académie n'interviendra que fin avril.

##### Budget Tourisme :

Michel Picot demande si la taxe de séjour reste un sujet d'irritation ?

Alain Rougale répond que c'est le cas comme à chaque fois qu'il faut s'acquitter d'une taxe mais que celle-ci est avant tout une contribution versée par le touriste pour la promotion et l'animation du territoire. La taxe de séjour reste néanmoins insuffisamment perçue selon une étude émanant du Département. Il conviendrait de faire appel à une société spécialisée dans l'aide à la perception de la taxe de séjour et de s'équiper d'un logiciel spécifique et mieux adapté (coût de 2600€ avec conseils et procédures) qui pourrait permettre de percevoir 40% de plus qu'aujourd'hui.

A l'examen du tableau des subventions aux associations, Claude Didier s'étonne que l'association « Mens alors ! » n'ait pas obtenu de dotation supplémentaire en raison du caractère exceptionnel de sa 15<sup>ème</sup> édition.

Véronique Menvielle précise que l'association bénéficie, en plus du versement d'une subvention, d'une aide logistique ainsi que de la mise à disposition de personnel, ce qui vient augmenter la somme. Par ailleurs, Frédérique Puissat précise qu'aucune demande particulière de l'association sur le caractère exceptionnel de la 15<sup>ème</sup> édition n'a été faite ni auprès de la CCT, ni auprès du Département.

Le Président explique sa proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

Pourtant, la GEMAPI fait partie des taxes qu'il faudra ajouter, souligne Michel Picot.

Jérôme Fauconnier préfère attendre que les statuts du SIGREDA soient définis avant d'avancer le travail sur la GEMAPI ; une 2<sup>ème</sup> réunion aura, d'ailleurs, lieu vendredi prochain.

Claude Didier regrette ce choix de n'avoir pas taxé la GEMAPI dès cette année.

Ce à quoi le Président répond qu'il était plus simple de procéder ainsi afin d'attendre plus d'informations qui permettront une assise plus robuste et une meilleure connaissance de manière à pouvoir établir un plan pluri-annuel visible. D'autant plus, que la prise en charge des 32 000€ ne déséquilibre pas le budget 2018.

Claude Didier souhaiterait connaître la place occupée par la CCT en terme de pression fiscale par rapport à d'autres collectivités.

Il est très compliqué de répondre à cette question car toutes les collectivités n'ont pas les mêmes compétences. Néanmoins, tous les chiffres sont consultables sur le site de la DGFIP indique le Président.

D'autre part, Claude Didier juge l'autofinancement un peu juste ; le lancement de l'emprunt sur le budget « Ecoles » laisse supposer une nouvelle augmentation fiscale.

Effectivement, dès l'année prochaine, il faudra abonder les 90 000€ d'emprunt en Fonctionnement qui pèseront forcément sur le budget 2019 indique le Président ce qui justifiera peut être une augmentation dans les années à venir.

Jérôme Fauconnier remercie les services pour leur travail afin de maintenir les dépenses de fonctionnement. De nombreux projets ont pu être réalisés notamment dans le cadre de TEPCV et la collectivité arrive à investir : le centre de Petite Enfance, la Gendarmerie de Clelles, le groupe scolaire de Monestier de Clermont, la Maison de santé dont on peut se réjouir du service rendu à la population.

Pierre Suzzarini remarque qu'au début de ce mandat, il a fallu faire face à des difficultés budgétaires donc l'option d'augmenter les taux d'un point par an a été choisie. Il se déclare gêné car à aucun moment, il n'a été question de l'avenir. Il trouve que la gestion porte sur le quotidien mais qu'elle n'est pas assez volontariste sur l'avenir. Selon lui, il n'y a pas de réflexion sur la vision de la Communauté de communes du Trièves pour les années à venir et c'est pour cette raison qu'il s'abstiendra de voter ce budget. Il n'a rien à dire, ni à reprocher aux chiffres et au travail effectué.

Pour Jérôme Fauconnier, il s'agit d'une vision différente mais il trouve dommage car le vote du budget est la reconnaissance du travail effectué par les équipes qui s'investissent. L'abstention est donc un mauvais signe envoyé aux habitants et aux services. De plus, il est faux de dire que la CCT n'a pas de vision prospective quand on examine les projets considérables en cours ou réalisés pour chacune des compétences de la communauté de communes, projets bien plus importants ces dernières années que ceux réalisés les années précédentes.

Victor Vecchiato rappelle le travail considérable effectué pendant cette mandature avec, en 2014, un budget en déficit qui ne cesse de s'améliorer pour arriver à l'équilibre. Cela mérite d'être salué.

Michel Picot souhaite souligner l'effort des communes qui ont accepté d'avoir plus de charges : THD, écoles etc...., ce que reconnaît le Président.

Claude Didier va aussi s'abstenir ; il n'y a pas de procès d'intention. Il salue la rigueur de travail dans les services mais n'oublie pas les coupes dures dans certains budgets : baisse des subventions, le ski, la cantine etc.... Il partage le point de vue de Pierre Suzzarini ; la Communauté de communes du Trièves travaille bien service par service mais il préférerait un projet global. Il s'agit de l'expression d'une divergence de méthode.

Il était possible de venir discuter dans les 2 dernières commissions Finances qui ont accepté ce budget à l'unanimité, dit Jérôme Fauconnier qui trouve dommage ces postures qui ne reconnaissent pas le travail effectué et qui ont plus à voir avec les échéances électorales qui s'approchent qu'avec la réalité. Il est regrettable de renvoyer cette image de division au territoire.

**Vote budget principal : 37 Pour 2 Abstentions**

**Vote budget Ecoles : Adopté à l'unanimité**

**Vote budget Tourisme : Adopté à l'unanimité**

**Vote budget Chaufferie Bois : Adopté à l'unanimité**

**Vote budget La Croizette : Adopté à l'unanimité**

**Vote budget Eau : Adopté à l'unanimité**  
**Vote budget OM : Adopté à l'unanimité OM**

Le Président remercie Estelle Maurice dont c'est le dernier budget puisqu'elle part vers d'autres horizons professionnels en septembre prochain. Elle est un élément qui manquera à la collectivité.

## 5- Vote des taux d'imposition 2018

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

	Taux 2018	<i>Rappel taux 2017</i>
<b>CFE</b>	28,12%	28,12%
<b>Taxe d'habitation</b>	9,78%	9,78%
<b>Taxe Foncier bâti</b>	2,00%	2,00%
<b>Taxe Foncier non bâti</b>	2,99%	2,99%

**Vote : Vote des taux d'imposition 2018**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 6 – Constatation de créances éteintes

Le comptable public de la trésorerie de Mens a fait parvenir à la communauté de communes l'ordonnance conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers. Cette décision entraîne l'effacement de dettes. Cette mesure d'effacement s'impose à la collectivité qui est tenue de la constater.

Le montant des dettes à effacer s'élève à 1466,97 euros sur le budget des ordures ménagères. Il revient au conseil communautaire d'approuver ces mouvements comptables réglementaires.

**Vote : Constatation de créances éteintes**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 7 – Maison de santé de Monestier de Clermont : approbation du nouveau plan de financement

Par délibération n°2018-11 en date du 29 janvier 2018, le conseil a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'aménagement de la maison de santé de Monestier de Clermont incluant une part FEADER-Leader à hauteur de 186 000 € et une part Département de l'Isère à hauteur de 186 000 €.

Dans le cadre du contrat de ruralité signé avec l'Etat, la communauté de communes peut bénéficier d'un financement dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) pour l'année 2018 à hauteur de 327 000 €. Cette possibilité permettrait de réduire la part prise sur la dotation territoriale et de ne pas impacter l'enveloppe financière du LEADER Alpes Sud Isère.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver le nouveau plan prévisionnel de financement ci-après et d'autoriser le Président à solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du FSIL 2018 :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Organisme	Montant	%
Travaux aménagement	448 333,00 €	Etat- FSIL 2018	327 000,00 €	58%
Désamiantage	40 000,00 €	Région	100 000,00 €	18%
Maitrise d'œuvre	46 439,33 €	Département	23 152,33 €	4%
CSPS	9 016,00 €	<b>CCT- emprunt</b>	<b>115 000,00 €</b>	20%
OPC	16 794,00 €			
Contrôleur technique	4 570,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>565 152,33 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>565 152,33 €</b>	<b>100%</b>

**Vote : Maison de santé de Monestier de Clermont : approbation du nouveau plan de financement**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## 8 – Convention CCT- Poste Immo pour la prise en charge des travaux de séparation des locaux de la Poste à Mens

La Communauté de Communes du Trièves loue un local sis rue Docteur Senebier 38710 MENS à la Poste suivant un bail du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et pour une durée de 9 ans.

A la suite de son changement d'organisation, la Poste, via sa filière « POSTE IMMO », souhaite restituer à la Communauté de Communes du Trièves l'ancienne salle de tri du rez de chaussée et le garage en sous-sol.

La séparation des locaux nécessitent des travaux estimés à 2 196 € TTC. La poste via sa filière « POSTE IMMO », prendra la totalité du coût de ces travaux réalisés par la communauté de communes du Trièves.

La présente convention a pour objet de définir et valider la participation financière de la POSTE IMMO pour les travaux de séparation.

A l'issue de ces travaux et compte tenu des nouvelles surfaces occupées par La Poste, un avenant au bail entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (perte loyer annuel= 12 417 €).

**Vote : Convention CCT- Poste Immo pour la prise en charge des travaux de séparation des locaux de la Poste à Mens**

☞ Adopté à l'unanimité

## 9 – Modification du tableau des effectifs

Suite au Comité technique du 27 mars 2018, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité / service		N° de poste	Grade / quotité / service
2017-120	Attaché à 31 heures 30 hebdomadaires	À effet du 1 <sup>er</sup> mai 2018 Service Développement et aménagement	2018-120	Attaché à 35 heures 00 hebdomadaires
2012-98	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 28 heures 30 hebdomadaires	Régularisation à effet du 1 <sup>er</sup> septembre 2017	2017-98	Adjoint technique à 11 heures hebdomadaires

Le vote du Comité technique s'est exprimé comme suit :

- Concernant le poste 2018-120 :  
Collège des représentants du personnel : 4 abstentions  
Collège des représentants de l'administration : 4 voix pour
- Concernant le poste 2017-98 (régularisation) :  
Collège des représentants du personnel : 4 voix pour  
Collège des représentants de l'administration : 4 voix pour

Claude Didier s'interroge sur les raisons de l'abstention du collège des représentants du personnel.

Ces abstentions sont liées au fait que certains agents attendent depuis longtemps une augmentation de leur temps de travail et ils ne trouvent pas juste qu'un nouvel agent ait tout de suite un temps de travail augmenté explique le Président.

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ Adopté à l'unanimité

## 10 – Convention de mise à disposition de locaux entre la CCT et la CAF de l'Isère

Afin de développer le télétravail pour ses agents habitant dans le Trièves, la CAF de l'Isère souhaite disposer de locaux sur place. La CCT peut mettre à disposition de la CAF un bureau au sein du Granjou pour la mise en place d'un centre de travail en proximité. Le loyer annuel est fixé à 1 176,00 €.

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties. La présente convention est conclue pour une durée d'un an et sera reconduite tacitement par période de 12 mois

**Vote : Convention de mise à disposition de locaux entre la CCT et la CAF de l'Isère**

☞ Adopté à l'unanimité

## 11 – Tarification des séjours 2018

Le service enfance jeunesse organise des séjours dont les tarifs sont calculés sur la base de 20% à 55% de participation financière des familles. Le cout du séjour repose sur des charges fixes (les permanents) et des charges variables (cout de transport, alimentation, prestation animation, frais d'hébergement...)

Considérant la délibération du mois de juillet 2016, il convient de reconduire cette délibération ajustée aux projets de séjour proposés pour les enfants et les adolescents pour l'année 2018 en distinguant les séjours courts, les séjours longs les séjours de proximité et les bivouacs.

TARIFS SEJOURS 2018				
QF	Séjour + 5 jours	Séjour court	Séjour proximité	Bivouac ado
0-300	101€	42€	56€	24€
301-600	127€	52€	70€	35€
601-900	142€	58€	79€	46€
901-1200	177€	73€	99€	54€
1201-1500	203€	83€	113€	65€
1501-1800	243€	100€	135€	74€
1801-9999	279€	115€	155€	85€

**Vote : Tarification des séjours 2018**

☞ Adopté à l'unanimité

## **12 – Avenant n°3 de la convention entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole pour la collecte des hameaux de Essargarin sur la commune de St Martin de la Cluze et du Col de l'Arzelier pour la commune du Gua**

Grenoble Alpes Métropole et la CCT ont signé le 1<sup>er</sup> octobre 2010 une convention pour la collecte des ordures ménagères des habitants du Col de l'Arzelier (commune du Gua) et du hameau d'Essargarin (St Martin de la Cluze + 2 habitations sur la commune de Vif). Or, suite au nouveau mode de collecte des ordures ménagères de la CCT, il est proposé de supprimer la collecte du Col de l'Arzelier de la convention. Les habitants du Col de l'Arzelier apporteront donc leurs déchets ménagers aux points de collecte prévus à cet effet.

Frédérique Puissat trouve dommage cette suppression surtout pour les habitants du Col, après avoir lutté pour l'obtenir, il y a quelques années. De plus, selon elle, la perte financière pour la CCT est importante. Elle demande de vérifier les chiffres et les lieux concernés par ce changement.

Les chiffres et les lieux vont être vérifiés répond Christophe Drure. En attendant, cette délibération fait l'objet d'un report.

**Vote : Avenant n°3 de la convention entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole pour la collecte des hameaux de Essargarin sur la commune de St Martin de la Cluze et du Col de l'Arzelier pour la commune du Gua**

**VOTE REPORTE**

## **13 – Etude de faisabilité Déchetterie secteur Clelles : sollicitation des aides du Département**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une déchetterie sur le secteur de Clelles, le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à solliciter une aide du Département de l'Isère (Dotation territoriale) de 50% du montant prévisionnel de l'étude de faisabilité environnementale, réglementaire et technique qui s'élève à 22 030,00 € HT.

**Vote : Etude de faisabilité Déchetterie secteur Clelles : sollicitation des aides du Département**

**☞ Adopté à l'unanimité**

## **14 – Equipements de vidéosurveillance et barrières de gestion des flux pour les déchetteries du Trièves : sollicitation des aides du Département**

Dans le cadre du projet d'installation de caméras de vidéosurveillance et de barrières pour la gestion des flux de véhicules dans les déchetteries de Mens et Monestier de Clermont, le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à solliciter une aide du Département de l'Isère (Dotation territoriale) de 50% du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 24 182,28 € HT.

Christian Roux s'interroge sur les motifs qui ont incité l'achat de ces équipements.

Christophe Drure répond qu'il s'agit de renforcer la sécurité des agents de la déchetterie et du site. Les barrières permettent de limiter les véhicules sur les quais en cas d'affluence et la vidéosurveillance sécurise le site en évitant les vols de métaux et du vandalisme.

**Vote : Equipements de vidéosurveillance et barrières de gestion des flux pour les déchetteries du Trièves : sollicitation des aides du Département**

**☞ Adopté à l'unanimité**

## **15 – Acquisition bennes de stockage et conteneurs déchets dangereux pour les déchetteries du Trièves : sollicitation des aides du Département**

Dans le cadre du renouvellement des bennes de stockage de la déchetterie de Mens et des conteneurs dédiés aux déchets dangereux (peinture, acides,...) pour les déchetteries de Mens et Monestier de Clermont, le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à solliciter une aide du Département de l'Isère (Dotation territoriale) de 50% du montant prévisionnel des acquisitions qui s'élève à 41 510,00 € HT.

**Vote : Acquisition bennes de stockage et conteneurs déchets dangereux pour les déchetteries du Trièves : sollicitation des aides du Département**

**☞ Adopté à l'unanimité**

## **16 – Plateforme de rénovation énergétique du Trièves : modification à la délibération 2017-154 du 13 novembre 2017**

Par délibération n° 2017-154 du 13 novembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la mobilisation d'un fonds d'aide lié au Contrat Ambition Région pour poursuivre l'accompagnement des ménages Triévois dans leurs projets de rénovation.

Suite à des précisions apportées par la Région sur leur règlement d'attribution de ce fonds, le conseil communautaire est invité à modifier le règlement initial et l'approuver de la façon suivante :

- Rénovation partielle : Financement : CCT : 500 € (~~600€~~) – Financement Région : 500 € (~~600€~~)
- Rénovation globale : Financement CCT : 750 € (~~1200€~~) - Financement Région : 750 € (~~1200€~~)

Malgré la baisse des aides, ce programme continue à avoir du succès.

**Vote : Plateforme de rénovation énergétique du Trièves : modification à la délibération 2017-154 du 13 novembre 2017**

**☞ Adopté à l'unanimité**



## 17 – Convention triennale CCT-AGEDEN : avenant année 2018

Il est proposé au conseil communautaire de valider le programme d'action 2018 dans le cadre de la convention triennale signée en 2017 entre la CCT et l'AGEDEN.

Ce programme d'action est financé dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique par l'ADEME et la Région, pour laquelle les aides sont moins importantes en 2018, mais compensées par la vente de Certificats d'Economie d'Energie prévue cet été. Ainsi, la convention est moins ambitieuse, et l'une des actions (Soirée thermographie) est conditionnée à la bonne réalisation du budget de la plateforme.

Outre les habituelles permanences info-énergie, les actions spécifiques prévues pour cette année sont les suivantes :

- Participation à la rencontre autour du logement de l'automne
- Atelier « rénover son patrimoine public » et revue de projet au mois de juin
- Sous réserve : Dispositif Thermographie (soirée + prêts de kits + permanence d'interprétation des résultats)

Pour information, le défi Class'énergie animé par l'AGEDEN est en cours, il a été complètement financé sur la convention 2017 et pourra être renouvelé pour la rentrée 2019 dans la convention AGEDEN 2019.

**Vote : Convention triennale CCT-AGEDEN : avenant année 2018**

☞ **Adopté à l'unanimité**

## - Questions diverses

### ☐ Informations diverses :

**Protection des données personnelles :** le Président informe que les communes et la Communauté de communes du Trièves doivent réfléchir à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement européen sur la protection des données. Il s'agit d'une obligation réglementaire à partir du moment où il y a gestion de données qui nécessite de faire le point de toutes les données et une étude de risques quant à leur divulgation. La CNIL fera preuve de souplesse au début mais ensuite les amendes données seront assez lourdes. Ce nouveau dispositif entrera en vigueur à compter du 25 mai prochain. Ainsi, par exemple, il ne sera plus possible de diffuser une liste de mails de conseillers municipaux ; il conviendra de le faire en copie cachée. Il s'agit d'un sujet sensible qui peut entraîner des problèmes. Le délégué à la protection des données dont le recrutement pourra être mutualisé répondra à toutes les questions.

**Parrainage pour les réfugiés :** Un repas partagé est prévu le 3 juin prochain à Chichilianne ; Yann Souriau fait appel à tous les maires intéressés.

**Problème du loup :** Plusieurs élus locaux et éleveurs ont été reçus à l'Elysée par la conseillère à l'agriculture. Le Préfet souhaite faire infléchir la courbe de prédation. L'estimation de 500 loups ne correspond pas un nombre estimé mais à un compromis pour sauvegarder l'espèce. Les hydrides pourront être tirés mais les analyses génétiques ne sont toujours pas diffusées. Le Préfet confirme que ce travail de mise en commun des analyses sera fait. L'Etat abandonne la menace de ne pas subventionner si c'est un hybride qui attaque les troupeaux. La posture idéologique ne tient plus ; les positions territoriales et les actions coordonnées commencent à porter leurs fruits. Une action de comptage va être organisée par un scientifique. La Cour des Comptes va être saisie pour connaître le coût exact de ce problème et ainsi pouvoir mettre dans la balance le coût des amendes européennes et le coût du pastoralisme.

Pour information, à Chichilianne, un agriculteur a eu une bête tuée dont l'autopsie a montré qu'il y avait de grandes chances que ce soit par un loup..... alors que l'ONF évoquait un renard.... La question reste entière malgré des tirs intensifs et la population de loups continue à grandir.

Alain Rougale s'interroge sur la possibilité que Bruxelles mette des amendes ; comment un député européen peut dire que le problème ne vient que de la France ?

Yann Souriau répond que le parlement européen a précisé que chaque chef d'Etat peut gérer dans son pays et qu'il ne faut pas renvoyer automatiquement sur l'Europe.

Michel Picot demande si la fermeture des sentiers est de nouveau envisagée cette année ?

Ce sera certainement le cas, répond Yann Souriau car plusieurs attaques de chiens ont eu lieu dans la réserve. L'obligation faite aux bergers d'avoir des chiens a aggravé la dangerosité. Par exemple, dans le Massif Central, les maires et les éleveurs refusent les mesures de protection et les chiens. Ici, où il y a un corridor de circulation des loups, le choix européen est celui du déploiement. Il convient d'adopter une position de force en terme de défense de la ruralité.

Pierre Suzzarini suggère de lister à l'échelle du Trièves des propositions d'actions et de réflexion : aide au pastoralisme, remarques sur les lourdeurs administratives de l'ONC et la DDT, travail avec le Parc ; groupe d'élus pour échanger, continuer à travailler et arriver à trouver un dénominateur commun, travail en collaboration avec les services Tourisme et Agriculture. Il souhaite un groupe plus officialisé avec un Vice-Président et des membres. Il demande une instance de circulation d'informations pour essayer au niveau local de répondre à ce problème.

Pour Jean-Bernard Bellier, il n'y a pas d'objection de principe mais il convient de réfléchir sur l'élaboration d'un plan pastoral et de veiller à ce que cette organisation n'entraîne pas de surcharge de travail pour les services.

**Maison de Santé secteur Mens et Clelles** : Pierre Suzzarini rappelle la création de l'association Sud Trièves, porteuse du projet composée de professionnels de santé. Une négociation est en cours avec l'ARS et l'écriture du projet est nécessaire pour obtenir la labellisation de l'ARS. Ce qui induit un coût ; l'association a demandé des subventions auprès des mairies des 2 secteurs et une demande a été faite à la Région. Le Département pourra aussi être sollicité.

Jérôme Fauconnier suggère de se rapprocher de Pascale Simone qui a récemment transmis un dépliant expliquant les divers financements relatifs à l'installation de médecins. Pour Frédérique Puissat, la procédure est plus complexe car ce projet est porté par une association et pas par un porteur public.

Il est également conseillé d'entrer en contact avec les professionnels de santé de Monestier de Clermont pour se renseigner et savoir comment ils ont procédé.

**Transfert compétence « eau et assainissement »** : Pierre Suzzarini demande à Frédérique Puissat, sénatrice où en est le texte.

Le texte rédigé ne permet pas de profiter du report jusqu'en 2026 ; un amendement est prévu sachant que le texte de loi arrive la semaine prochaine ; le sénat devrait suivre et voter mais il reste l'avis final de l'Assemblée qui s'imposera, indique Frédérique Puissat.

**Privatisations des barrages** : La Communauté de communes de la Matheysine a signé contre la privatisation des barrages indique Pierre Suzzarini qui s'interroge sur la position de la Communauté de communes du Trièves.

Jérôme Fauconnier répond que la CCT n'a pas pris position car elle n'a pas la compétence « barrages » ; et, si elle doit prendre position, ce sera avec une motion.

Marie-Claire Terrier précise que, suite à une réunion à la CLE, sachant que certaines Communauté de communes ont déjà pris une motion, un modèle va être envoyé.

Pour Frédérique Puissat, la loi est partie. Il semble donc difficile de revenir dessus.

**Ligne SNCF Grenoble/Veynes/Gap** : Jean-François Helly demande des informations.

Selon Claude Didier, la SNCF aurait décidé de remplacer certains trains par des bus ; il y a une volonté délibérée de la SNCF de ne pas faire rouler de train sur cette ligne. Mettre un bus n'est pas compatible avec un voyage avec un vélo, ou si on est personne à mobilité réduite car il s'avère impossible de monter dans le bus. Une demande a été transmise à la Région pour étayer et demander de ne pas remplacer un train par un bus. La Communauté de communes du Trièves pourrait engager une action pour défendre la ligne.

Par ailleurs, Dominique Parlouar souligne le mauvais fonctionnement de bus qui parfois ne viennent pas. Les hôteliers ont une obligation d'accessibilité mais il n'y a pas d'obligation pour les bus : où est la cohérence ?

Ameline Diénot regrette les panneaux du Département incitant au covoiturage ; évidemment pendant la grève, ils sont utiles mais il ne lui semble pas judicieux de les laisser en permanence, ce qui peut être source de confusion.

Pour Michel Picot, cette question impose d'être vigilant et solidaire. Tout un ensemble d'acteurs est mobilisé pour défendre cette ligne. Il convient d'oeuvrer de manière collective (Régions PACA et AURA, SCOT, SMTC) pour sauver la ligne.

Jérôme Fauconnier rappelle l'envoi d'un courrier commun pour la défense de la ligne.

#### **Rappel Points divers :**

- Réunion relative à la gestion des eaux pluviales le 23 avril prochain à Châtel en trièves.
- Adressage des rues : point évoqué lors de la conférence territoriale. Michel Picot appelle chacun pour mettre en place un travail commun. Il a commencé de son côté mais il s'agit d'un travail très technique pour lequel il a besoin d'aide.
- « Course de la résistance » : le 8 mai prochain, le Trièves accueille la « course de la résistance » ; Bernard Coquet invite les maires à participer à la cérémonie à Mens à 9hres devant le monument aux morts.
- Distribution d'un flyer sur la route des « savoirs- faire » et d'une plaquette d'informations sur le Trièves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.